

CONDITION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL ADJRA

QUI ?

- Etre un artiste solo ou un groupe d'effectif de six (6) au plus (*il est admis et accepté un participant pas pays*).
- Promouvoir la musique endogène, musique des traits culturels africains (*musique sans guitare, piano, synthé...etc*).

COMMENT ?

- Remplir et retourner le formulaire d'inscription avant le 30 mai de l'année de l'édition.
- Fournir les preuves matérielles de votre statut de musicien (*vidéo, photo, Press book*).

PROCEDURE ?

- Le festival vous adresse une invitation, prend en charge votre séjour (Hébergement, restauration, tourisme) et vous réserve une surprise agréable.

TROPHEES ADJRA

- Certains artistes identifiés et invités sur le festival recevront un trophée Adjra pour leur contribution à la valorisation du patrimoine immatériel d'Afrique

NOUS CONTACTER

Secrétariat Général:

- comsitou@gmail.com
- Phone : +229 95 35 95 15